



**Note d'orientation stratégique:
Relations entre désarmement, démobilisation
et réinsertion des anciens combattants
et réforme du secteur sécuritaire**

Octobre 2003

Cette note d'orientation stratégique a été préparée par le Secrétariat du MDRP et ne représente pas nécessairement l'optique ni l'opinion de la Banque mondiale ou des partenaires du MDRP

**Relations entre désarmement, démobilisation
et réinsertion des anciens combattants
et réforme du secteur sécuritaire**

SOMMAIRE

I.	Introduction et définition	p 1
II.	SSR, pauvreté et développement	p 1
III.	Stratégies de SSR	p 2
IV.	Indicateurs de réussite	p 3
V.	Liens entre DDR et SSR	p 4
VI.	Appui à la SSR	p 5
VII.	Questions de SSR dans les « pays MDRP »	p 7
VIII.	Suggestions soumises à la considération des partenaires du MDRP	p 7

- Ce document est une traduction dont l'original en anglais fait foi -



Relations entre désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants et réforme du secteur sécuritaire

I. Introduction et définition

1. Le présent exposé a été préparé en vertu d'une demande émanant des partenaires du MDRP, présentée au secrétariat du MDRP, concernant la préparation d'une note d'orientation stratégique sur la relation entre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants (DDR) et la réforme du secteur sécuritaire (SSR) lors de la réunion du Comité consultatif du MDRP qui eut lieu à Paris le 29 avril 2003. En conclusion, ce document propose aux partenaires un certain nombre de suggestions visant à développer plus avant le rôle de la SSR dans le processus de DDR après en avoir décrit les objectifs, les stratégies ainsi que les difficultés liées à sa mise en oeuvre.
2. La réforme du secteur sécuritaire (SSR) se définit comme étant l'amélioration de la gouvernance du secteur sécuritaire et de la prestation de services par ce dernier. Ce secteur se compose d'organisations habilitées à recourir à la force pour protéger l'État et ses citoyens, ainsi que des organismes de gestion et d'encadrement civils, associés à ces organisations. Il s'agira notamment des forces militaires et paramilitaires, des services de renseignements, des forces de police, de la police des frontières et des gardes-côtes, ainsi que les gardes et agents de l'administration pénitentiaire.
3. Bien que la SSR s'adresse principalement aux institutions d'Etat, les protagonistes non-étatiques armés (groupes rebelles, milices privées et sociétés de sécurité) et la société civile doivent également être pris en compte. L'inclusion de la police dans le secteur sécuritaire implique un lien important avec la réforme de la magistrature et l'administration de la justice.

II. SSR, pauvreté et développement

4. Dans nombre de pays émergeant d'un conflit, les effectifs armés, qu'ils soient organisés ou pas, constituent souvent une menace contre la stabilité ainsi qu'une source d'insécurité, notamment pour les pauvres. L'un des objectifs de la SSR consiste donc à transformer les effectifs armés et la police en prestataires de sécurité et de stabilité économique et politique en créant un secteur sécuritaire responsabilisé, professionnel et abordable, dont la taille et l'équipement coïncident avec les tâches et les ressources disponibles, et qui relève d'un contrôle démocratique.
5. Les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), pourront inclure des références spécifiques quant à la relation entre la sécurité (ou l'insécurité) et la pauvreté. La sécurité est l'une des cinq dimensions interdépendantes et causes de la pauvreté telles qu'elles sont définies dans les directives visant à réduire la pauvreté adoptées par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les quatre autres dimensions sont d'ordre économique, politique, humain et socioculturel.
6. Cela étant, dans la plupart des cas, les DSRP excluent ou méconnaissent l'élément sécuritaire, ce qui diminue la priorité qu'on lui accorde et rend les politiques des autres domaines moins efficaces. Le secteur sécuritaire est souvent considéré comme étant un élément improductif de l'Etat et sa contribution à la production et au développement est souvent sous-estimée. Toutefois, la SSR représente un effort relativement modeste qui sert à protéger, littéralement, l'investissement effectué dans les autres dimensions de lutte contre la pauvreté.

7. À titre d'illustration, voici plusieurs exemples de la manière dont l'insécurité a une incidence sur la lutte contre la pauvreté :

- ◆ Les activités humanitaires, de réhabilitation, de reconstruction et de développement ne peuvent se dérouler, ou ne sont possibles que dans certaines régions, ce qui aggrave les clivages sociaux et économiques ;
- ◆ Le potentiel des investissements antérieurs effectués dans le pays ne peut être réalisé ou, au pire, les fruits de ces investissements seront totalement détruits ;
- ◆ La liberté de mouvement des citoyens et des marchandises est réduite à néants ;
- ◆ Les investissements, quelle que soit leur importance, tant nationaux qu'étrangers, sont découragés ;
- ◆ La souveraineté du droit et le respect des droits de la personne sont gravement sapés, ou absents ;
- ◆ Les populations locales ne peuvent assurer ni élevage, ni agriculture ; leur accès à l'éducation est nié ; elles ne peuvent pas bénéficier des échanges commerciaux ;
- ◆ Les décès et les blessures affectent profondément la capacité des communautés à vaquer aux activités de subsistance et de production et exercent une pression intense sur les services de santé déjà surchargés.

III. Stratégies de SSR

8. Pour être couronnées de succès, il convient que les stratégies de SSR s'inscrivent dans un cadre politique exhaustif, englobant réconciliation politique, démocratisation, reconstruction des institutions de l'Etat, programmes de DDR et mesures visant à rétablir la souveraineté du droit. Il convient que ce cadre se fonde sur un consensus aussi large que possible et sur la participation des militaires et des responsables civils.

9. Il convient que la mise en œuvre des stratégies de SSR soit aussi transparente que possible, en tenant compte des préoccupations légitimes de sécurité nationale. L'absence de transparence, notamment en ce qui concerne les dépenses dans le domaine de la Défense, compliquerait les efforts de l'Etat visant à mettre sur pied les cadres macroéconomiques et budgétaires appropriés, ainsi que les négociations avec le FMI, ce qui peut nuire à la reprise économique dans le long terme. La transparence pourra limiter les abus liés à l'entretien de soldats et de matériel « fantoches » ainsi que la gabegie des ressources qui leur sont affectées.

10. Il convient que les efforts de réforme du secteur sécuritaire s'inscrivent dans une démarche exhaustive, relevant de l'Etat, touchant aux quatre domaines abordés ci-dessous. L'ampleur de la réforme nécessaire, ainsi que sa composition en termes de tâches, différeront selon les pays.

Cadre politique et juridique

- ◆ *Renforcement des institutions et séparation des pouvoirs* : il s'agit de la mise en place d'une administration transparente, civile et politique du secteur sécuritaire qui soit formulée dans un cadre constitutionnel et juridique approprié. Cet aspect inclura la refonte des structures de commandement, reflétant les circonstances des conflits antérieurs. Il convient que le secteur sécuritaire relève intégralement d'autorités civiles élues.
- ◆ *Mise en place d'un degré idoine de confidentialité* : il est clair que toute question liée à la sécurité nationale est, par nature, sensible, ce qui n'exclut cependant pas un suivi par les citoyens. Des mesures de contre-pouvoir pourront être mises en place afin de permettre aux législateurs un accès à ces informations à caractère sensible sans en compromettre la confidentialité. Toutefois, cela exigera également une certaine confiance et le respect des législateurs, exécutives en droit, concernant la nature confidentielle de certaines informations.

Professionnalisme et déontologie

- ◆ Il est important de procéder à une analyse objective des menaces pesant contre la sécurité nationale, le droit et l'ordre public, du rapport « effectifs/tâches », et de mettre en place ou renforcer la capacité de planification requise à cet effet – ce qui permettrait de s'assurer de la mise en place d'un secteur qui soit établi et équipé de façon à pouvoir assumer les tâches prévisibles sur la base d'une analyse des facteurs régionaux (menaces extérieures) et nationaux (stabilité/droit et ordre). Il est essentiel que cette analyse soit réalisée de façon ouverte et transparente par des planificateurs professionnels, sous la direction du leadership politique civil qui devra, pour sa part, tenir compte des coûts du secteur sécuritaire au vu des ressources nationales disponibles, du degré de la menace et de ses priorités de développement.
- ◆ Formation du personnel du secteur sécuritaire, à tous les échelons, dans le domaine des droits de la personne, de la sensibilisation à l'égalité des sexes et au fonctionnement du secteur sécuritaire dans une société démocratique. Il conviendrait que cette formation englobe le concept de responsabilisation envers la société dans son ensemble, le leadership démocratique et les communautés desservies.
- ◆ Renforcement du *professionnalisme et de la discipline* : grâce à une formation spécialisée, des mesures incitatives appropriées et un code de conduite et de discipline militaire/policier.
- ◆ Selon les taux de séropositivité, il pourrait se révéler nécessaire de proposer un volet spécifique de *dépistage et sensibilisation sur le VIH-sida*.

Dépenses publiques

- ◆ *Financements assurés et transparence des dépenses publiques* : plusieurs exemples récents prouvent que les doléances des officiers et des hommes de troupe non rémunérés peuvent être à la source des problèmes pouvant aller jusqu'à la guerre civile. Parallèlement, il conviendrait d'assurer une transparence certaine des dépenses publiques dans le secteur sécuritaire, accompagnée de contrôles fiduciaires appropriés et d'un encadrement civil démocratique. Il est important qu'aucune dépense sécuritaire ne soit hors budget. Des mesures de lutte contre la corruption pourraient venir compléter la SSR à cet égard.
- ◆ Mise en place des *systèmes de gestion financière et de passation de marchés* intégrés dans des systèmes à l'échelle de l'administration publique nationale.

Réconciliation et instauration de la confiance

- ◆ Dans certains cas, le secteur sécuritaire pourrait tirer parti d'un effort spécifique de *réconciliation et d'information publique* visant à établir ou à rétablir une image plus positive des forces de sécurité, dans l'esprit de l'opinion publique. Toutefois, les séquelles d'années d'autocratie, de violence, d'abus et de corruption pourraient se révéler difficiles à surmonter.
- ◆ *Instauration de la confiance quant aux relations entre les secteurs civils et militaires* : les perceptions des milieux civil et militaire, issus de cultures organisationnelles différentes, et un manque de connaissances et de compréhension des questions liées à la SSR, peuvent constituer un obstacle aux efforts de réforme. Il est concevable que les civils puissent craindre les membres du personnel du secteur sécuritaire et, dans les situations où un gouvernement civil a pris le pouvoir à la suite d'un conflit brutal, que le personnel du secteur sécuritaire puisse craindre des mesures de rétorsion de la part des civils qui auraient subi leurs abus.

IV. Indicateurs de réussite

11. Les indicateurs de réussite, mesurables, appuyés sur les intrants, comprennent l'adoption de nouvelles lois et de codes déontologiques, l'introduction de procédures et de capacités de planification, la publication - à la suite d'un processus consultatif approfondi - des conclusions des analyses du secteur de la défense ou de ses stratégies (« livres blancs »), le nombre d'effectifs ayant suivi une formation professionnelle et concernant les droits de la personne, l'ouverture de casernes et de postes de police dotés d'un système de gestion et de matériel de qualité, la mise en œuvre de mesures de réforme et l'adoption d'un budget réaliste et transparent destiné au secteur sécuritaire. Au cas où les forces de sécurité auraient entravé la libre circulation des biens et des personnes, la modification de cette

circulation sera mesurable (bien qu'elle ne soit pas nécessairement attribuable à la seule réforme du secteur sécuritaire). Parallèlement, des éléments intangibles importants, pouvant être mesurés par des études ou sondages, devront également être pris en considération – comme par exemple déterminer si les citoyens se sentent plus en sécurité, et si ils font davantage confiance à la police et aux forces armées qu'avant le début de la SSR.

12. Sur une plus grande échelle, une plus grande stabilité et un plus haut degré de sécurité permettent de réunir des conditions essentielles à la reprise des activités économiques, à la réduction de la pauvreté et à l'avènement d'un climat plus favorable à l'investissement. Il est donc important de concevoir et de mettre en œuvre la SSR dans une perspective tournée vers le long terme. Le coût des investissements nécessaire à la mise en œuvre de la SSR pourrait être réduit à terme par une augmentation des recettes fiscales provenant d'une activité économique accrue et de la libre circulation des biens et des personnes.

13. La taille des forces armées et de la police, ainsi que leur degré de dotation en matériel, ne peuvent servir de jauge des progrès de la SSR, en l'absence d'une analyse professionnelle des « effectifs c/ tâches ». Dans certains cas, il existe de bonnes raisons pour absorber, de façon temporaire, un effectif plus élevé qu'objectivement nécessaire. Dans d'autres cas, la SSR peut parfois signifier l'acquisition de nouveaux équipements militaires. Par exemple, un effectif militaire réduit devra être plus mobile et donc équipé de façon à pouvoir se déployer rapidement sur des distances parfois importantes.

14. Il en va de même de la taille de l'enveloppe budgétaire : sans un aperçu du processus dont le budget est issu, les dépenses de la défense ne peuvent constituer l'aune à laquelle l'on mesure le progrès. Cela dit, nombre de bailleurs de fonds semblent se préoccuper principalement (et certains exclusivement) du niveau des dépenses. Il serait donc souhaitable que les principaux partenaires du développement œuvrent dans le sens d'une démarche plus nuancée et plus polyvalente. La qualité du processus est plus importante que son issue chiffrée.

V. Liens entre DDR et SSR

15. Les programmes de DDR et la SSR partagent un même objectif : contribuer à un processus national, ou régional dans le cas de la région des Grands Lacs, pour la paix et la stabilité, visant à instaurer des conditions plus propices au développement. S'ils résultent d'un processus de paix, ces deux efforts exigeront les mêmes conditions liminaires : cessez-le-feu, instauration de la confiance, progrès politique, etc... Dans de nombreux cas, le DDR et la SSR sont entrepris en parallèle et la réussite de l'un est tributaire du succès de l'autre.

16. La stratégie régionale du MDRP énonce de façon explicite le lien entre le DDR et la SSR. Pour pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre du MDRP, les gouvernements concernés sont requis de présenter une lettre de politique de démobilisation qui détaille les liens avec la réforme du secteur sécuritaire, présente des plans concernant la taille de l'armée et le budget associé envisagés, concernant la fusion et la restructuration militaires lorsque pertinent. Cependant, après la présentation de ces lettres, peu – voire aucun - échange formel ou informel n'a eu lieu à ce jour entre partenaires sur la question de la SSR.

17. Selon la stratégie du MDRP, la ré-affectation des dépenses publiques du secteur militaire aux secteurs économique et social, constitue un objectif essentiel de moyen à long terme. Toutefois, cette ré-affectation des dépenses pourrait en soi constituer un risque pour la stabilité (officiers désillusionnés, hommes de troupe non rémunérés), si elle ne s'accompagne pas d'une analyse du secteur de la défense et d'autres mesures entrant dans le cadre de la SSR, ainsi que de la mise en place de systèmes appropriés de gestion financière, garants d'une transition fluide à de nouveaux schémas de dépenses.

18. Sur le plan pratique, certaines étapes des programmes de SSR et de DDR pourraient être identiques : par exemple absorption (provisoire) dans les forces armées, démobilisation des enfants soldats et personnel inapte au service militaire, dépistage du VIH-sida, etc.

19. Certaines décisions ayant trait à la SSR peuvent déterminer les paramètres essentiels du DDR et vice-versa. Par exemple, les principales décisions liées à la taille des forces armées, l'ampleur des nouveaux recrutements et l'absorption des rebelles ex-combattants, apportent aux responsables de la

planification du DDR des renseignements sur le nombre d’ex-combattants ne pouvant être intégrés dans les forces armées et donc devant être démobilisés. De même, la définition des critères d’éligibilité régissant la SSR influe sur les critères utilisés dans l’attribution des bénéficiaires associés au DDR.

20. Le déroulement séquentiel des opérations des DDR et SSR sera tributaire des circonstances spécifiques de chaque pays et des réalités sur le terrain. Selon les cas, certains éléments de la SSR ne pourront démarrer qu’à l’issue de la démobilisation des ex-combattants. Dans d’autres cas, la démobilisation résultera de fait de décisions prises au cours de la réforme du secteur sécuritaire. Quel que soit le cas de figure, il est clair que ces deux efforts doivent être soigneusement orchestrés de façon à ce qu’ils se complètent et appuient le processus de paix dans son ensemble. Il est essentiel que les liens entre les deux processus soient bien compris.

21. Par exemple, la première étape de la SSR et du DDR à la suite d’un conflit pourrait être la création formelle de « nouvelles » forces armées, dans le cadre d’un accord de paix ou encore l’intégration des anciens groupes rebelles dans les forces armées. Que ce soit avant, ou le plus tôt possible après cette étape, le Gouvernement devra déterminer la taille et la composition des forces armées les plus économiques et les plus appropriées, au vu des circonstances. Tous les effectifs excédentaires pourront ainsi être démobilisés et réintégrés dans la société. La rationalisation des forces armées établies (ou intégrées) se poursuivra au cours et à la suite de cette phase, ce qui pourrait aboutir à une réduction plus avant des forces armées établies, afin d’adapter leur puissance le cas échéant. Bien que cette évolution puisse, dans la plupart des cas, se produire par une réduction naturelle des effectifs, une nouvelle vague de démobilisation pourrait s’avérer nécessaire afin de garantir une transition sans heurts.

22. Le créneau favorable aux efforts de SSR et DDR dans nombre de pays sortant de conflits est généralement bref. Le calendrier régissant le processus de paix dans son ensemble – tenue d’élections, fin des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – peut être la source de pressions sur les calendriers des activités de SSR et DDR. En ce qui concerne la SSR, il est possible que le temps nécessaire pour procéder à une évaluation exhaustive des menaces pesant sur la sécurité ou à l’analyse du rapport « effectif/tâches » ne soit pas disponible. Une approximation sommaire des effectifs pourrait être nécessaire pour initier le processus de DDR. Il est important que cette estimation initiale soit immédiatement suivie d’une analyse plus approfondie et d’ajustements ultérieurs de la structure des forces et des processus de définition de la politique de Défense.

23. Dans certains cas, la croissance du secteur sécuritaire pourrait se révéler vitale pour absorber certaines catégories de forces armées qui pourraient, sans cela, constituer une menace importante pour la sécurité et la stabilité. Toutefois, il conviendrait que ce ne soit pas une solution à longue échéance. Il conviendrait que les programmes de DDR et de SSR soient conçus afin de déboucher sur un secteur sécuritaire dégraissé, plus professionnel et plus économique.

24. L’absorption temporaire d’effectifs importants entraînera une pression importante sur le budget national, puisque tous les soldats devront être rémunérés jusqu’à la fin de leur service au sein des forces armées. Parallèlement, une démobilisation précoce de nombreux soldats pourrait grever les ressources disponibles à cet effet. Il est donc important que les décisions relatives aux SSR et DDR soient prises en gardant à l’esprit les contraintes financières disponibles pour ces deux efforts.

25. Il convient de rappeler que le MDRP ne finance pas la SSR. Toutefois, puisque la SSR et le DDR sont étroitement liées, les activités de SSR sont d’un intérêt légitime pour les partenaires du MDRP en ce qu’elles sont essentielles à la réussite des programmes de DDR. Il conviendrait donc que soit établi un mécanisme de coordination étroite et d’échange d’information entre ces deux efforts lorsqu’ils coexistent.

VI. Appui à la SSR

26. Pour que la SSR réussisse, sa prise en charge par l’Etat et l’engagement de celui-ci sont essentiels. Cette assertion s’applique au gouvernement dans son ensemble : il est important que la SSR s’appuie de préférence sur un large consensus, englobant le chef d’Etat ou de gouvernement, les ministres de tutelle (d’ordinaire les ministères de la Défense, de la Justice, de l’Intérieur et des Finances), la législature et la direction des forces armées. Il convient également d’entendre et de tenir compte des voix de la société

civile et de la population, ce qui souligne l'importance du processus consultatif civil-militaire, où les deux parties devront surmonter toute méfiance et/ou malentendu. À l'instar de tout effort (DDR et SSR) interdisciplinaire et inter-organisationnel, il sera nécessaire de lui donner un point focal ou une institution nationale solides.

27. Il existe relativement peu d'institutions au sein de la communauté internationale disposées, et prêtes, à appuyer les gouvernements à cet égard. Les institutions multilatérales ne possèdent pas ce mandat, ou les moyens ou encore l'expertise requise pour fournir une assistance technique dans un ou plusieurs des domaines de la SSR. Les organismes de développement, comme par exemple le PNUD, sont en mesure d'appuyer certains aspects concernant les questions de gouvernance et de souveraineté du droit, alors que les institutions de Bretton Woods (sous réserve du consentement du gouvernement) concentrent leur attention sur les dépenses publiques afin de s'assurer que le budget de la Défense relève des mêmes normes redditionnelles et de transparence que les autres rubriques du budget national. Les partenaires bilatéraux d'ordinaire restreignent leur assistance à la formation et aux éléments techniques de la coopération militaire.

28. L'on présume en général que les bailleurs de fonds bilatéraux possèdent un avantage comparé et une plus grande expérience en matière de réforme du secteur sécuritaire. Toutefois, les bailleurs de fonds bilatéraux pourraient se révéler réticents à financer la SSR, notamment lorsque les forces armées concernées ont pris part à des abus contre les droits de la personne. Dans certains cas, un bailleur de fonds bilatéral accepte d'assumer le leadership dans le domaine de la SSR dans une situation d'émergence de conflit. Il est alors essentiel de procéder à une répartition des tâches et responsabilités qui garantisse une certaine cohésion au processus : les organismes de coopération et de développement du principal bailleur de fonds pourraient prendre en charge les questions de gouvernance, et leurs collègues du ministère de la Défense pourraient assumer la responsabilité de la gestion et de la formation de la Défense.

29. Le concept de pays chef de file garantit une certaine uniformité entre les deux démarches et offre, naturellement, un centre de coordination de tous les protagonistes, nationaux et internationaux, de la SSR. Toutefois, l'identification d'un bailleur de fonds chef de file, possédant la capacité et l'expérience nécessaire pour endosser des responsabilités aussi importantes, n'est pas toujours facile. En outre, toute organisation complexes, y compris les gouvernements bailleurs de fonds, doivent faire face à des difficultés dans la circulation de l'information entre chacune de ses composantes.

30. Dans le domaine de la SSR (comme dans celui du DDR), un seul et unique protagoniste ne peut tout faire. Il est donc nécessaire de mettre en place un système efficace de coopération et d'échange d'information, et d'établir un partage des tâches qui soit basé sur les avantages comparés des partenaires concernés et répercutés dans leurs dispositifs internes de coordination. Lorsque la SSR est entreprise de concert avec le DDR, ou tout autre effort pour la paix bénéficiant d'un appui international, transparence et échange d'information entre les partenaires prenant part aux deux processus sont essentiels. La planification et la mise en œuvre des programmes de DDR et SSR s'en trouvent facilitées, une meilleure cohérence entre les deux activités encouragée et la compétition pour des ressources limitées réduite, ce qui permet de s'assurer que les incidences budgétaires soient examinées de près des deux côtés. Dans le meilleur des cas, les partenaires prenant part aux programmes de DDR et SSR conviendront d'un plan commun dans les domaines où ces programmes se chevaucheront, par exemple les critères d'admissibilité des ex-combattants ou les modalités d'absorption ou de réforme des forces armées.

31. La SSR sera suivie de près par les pays limitrophes, notamment après la fin d'un conflit, alors que le degré de confiance régional est relativement faible. Ainsi, les arguments en faveur des échanges réguliers d'information et d'autres mesures visant à instaurer la confiance, dans un contexte régional. Les cadres de coopération régionaux pourraient avoir des fonctions importantes dans la SSR (cf. OSCE en Europe).

VII. Questions de SSR dans les « pays MDRP »¹

32. La lettre de politique de démobilisation, présentée par le gouvernement angolais, précise les éléments de son plan de modernisation du secteur sécuritaire. Il s’agissait d’une diminution à 90.000 hommes des forces armées et paramilitaires. Cette diminution serait réalisée par la démobilisation d’une partie des effectifs en vertu des critères détaillés dans cette lettre. Le Gouvernement a également indiqué souhaiter valoriser la transparence et la responsabilisation des dépenses publiques, y compris celles concernant le secteur sécuritaire. À cet égard, le gouvernement a prévu de renforcer les systèmes de gestion financière publique et améliorerait les pratiques de passation des marchés publics. Jusqu’à présent, des progrès limités ont été réalisés dans ces domaines.

33. L’intégration des mouvements armés burundais dans les forces de sécurité nationale est un des éléments central du processus de paix au **Burundi**. L’intégration d’un nombre important de membres des mouvements armés signifierait une restructuration profonde des nouvelles forces de défense et de sécurité. Dans le même temps, le Gouvernement prépare un programme national de démobilisation et de réinsertion, dans le cadre du MDRP, qui viserait à (i) répondre aux besoins immédiats en matière de démobilisation à la suite de la signature d’un éventuel accord, et (ii) faciliter la réduction progressive des effectifs des nouvelles forces de défense et de sécurité sur 4 à 5 ans. Ce programme national devrait donc être étroitement lié au processus de réforme du secteur sécuritaire. Toutefois, dans le contexte des négociations en cours, le gouvernement est peu enclin à investir la communauté internationale dans une dialogue de fond sur les questions de réforme du secteur sécuritaire. Le Gouvernement mettra au point une lettre de politique démobilisation avant de présenter son programme national aux partenaires du MDRP, aux fins de financement.

34. Le gouvernement de la **République centrafricaine** a indiqué, en termes généraux, ses plans de réforme du secteur sécuritaire et il semble qu’il existe un consensus général, à tous les échelons, sur la nécessité d’entreprendre une réforme de fond des forces armées et de la police. Il serait nécessaire d’élaborer une politique de restructuration des forces armées et sécuritaires, condition liminaire essentielle pour la préparation d’un programme national de DDR et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité. Cette question est en cours d’examen dans le cadre du Dialogue National et un plan de restructuration du secteur sécuritaire en cours de préparation avec l’appui de la France.

35. **Congo**: le gouvernement prépare à l’heure actuelle un programme de démobilisation et de réinsertion dans lequel s’inscriraient des éléments de réforme du secteur sécuritaire. La France appuie le processus de restructuration de l’armée et de la gendarmerie. Un recensement des forces existantes, qui servira de base d’analyse des besoins en matière de sécurité, est presque achevé.

36. L’instauration d’un gouvernement provisoire en **République démocratique du Congo** a dressé la toile de fond de la préparation d’un plan national de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et d’un examen simultané du secteur sécuritaire. Toutefois, il reste encore à mettre au point des liens explicites entre les efforts de planification du DDR et de la SSR ; en outre, les parties concernées devront fournir des informations détaillées sur le nombre total de combattants et d’ex-combattants qui relèveraient du DDR et/ou de la SSR. Plusieurs bailleurs de fonds ont indiqué qu’ils étaient disposés à fournir les appuis nécessaires aux efforts de SSR en RDC.

37. Le gouvernement **rwandais** a présenté une lettre de politique de démobilisation et réinsertion, décrivant la restructuration de son secteur sécuritaire, entamée en 2000. Cette restructuration comprend la séparation des forces armées et de la police, ainsi qu’une réduction des forces armées, passant d’un effectif de 40.000 à 25.000 d’ici la fin 2004. Le gouvernement indique également souhaiter améliorer la transparence de la gestion des dépenses publiques, y compris celles du secteur sécuritaire, et renforcer ses systèmes de gestion financière.

38. En **Ouganda**, une étude du secteur de la Défense actuellement en cours et couvrant évaluation de la menace, analyse de la politique étrangère et élaboration d’une politique sécuritaire, détermination des

¹ L’expression “pays MDRP” fait référence aux pays de la région élargie des Grands Lacs d’Afrique éligibles à une assistance dans le cadre du MDRP. Il s’agit des pays suivants : Angola, Burundi, Centrafrique, Congo, RDC, Rwanda, Namibie, Uganda, Zimbabwe.

capacités et des besoins en effectifs, examen des structures et des processus d’appui, et la publication d’un livre blanc sur la politique et les plans de réforme touche à sa fin. Le livre blanc sera présenté au parlement au mois de novembre ou décembre de l’année en cours. Cette initiative dirigée par l’Etat, appuyée par le gouvernement britannique, est exhaustive en ce qui concerne les forces armées et servira de base aux négociations ultérieures avec la communauté des partenaires du développement, quant au niveau et à la nature des dépenses de Défense nationale.

VIII. Suggestions soumises à la considération des partenaires du MDRP

39. Cette note a souligné les liens étroits existant entre le DDR et la SSR, particulièrement lorsque ces efforts sont entrepris à la suite d’un conflit. Les partenaires du MDRP pourraient souhaiter envisager les suggestions suivantes. Ces suggestions ont pour but d’améliorer la qualité et la pertinence des stratégies nationales et régionales de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, et de promouvoir la transparence sur les questions de DDR et SSR dans la région que couvre le MDRP, ce qui pourrait contribuer à instaurer un climat de confiance et à améliorer les relations dans la région.

- a. Lors de l’évaluation de nouvelles propositions et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes actuels, les partenaires du MDRP pourraient convenir de l’inclusion, dans les évaluations techniques et de fond des programmes de DDR existants et futurs, un examen récapitulatif des efforts de réforme du secteur sécuritaire et des indicateurs de réussite, relatifs aux programmes de DDR ou au processus de paix d’ensemble ;
- b. Lorsque cela est justifié, cet examen pourrait inclure des recommandations éventuelles concernant des améliorations possibles dans ce domaine ;
- c. L’expertise requise pour un examen de la réforme du secteur sécuritaire pourrait être fournie par les partenaires possédant ces capacités ;
- d. À titre volontaire, les gouvernements des pays MDRP pourraient fournir des informations relatives à la SSR aux partenaires du MDRP, à intervalles réguliers ;
- e. Lorsque les partenaires ont endossé des fonctions dans le cadre de la SSR, à titre bilatéral, auprès des gouvernements des pays MDRP, ces partenaires pourraient fournir des informations aux partenaires du MDRP concernant les progrès effectués en matière de SSR (avec le consentement et en coordination avec les gouvernements concernés) ;
- f. Les informations citées en d. et e. pourraient être reflétées dans les rapports trimestriels du MDRP ou dans les points de situation présentés lors des réunions des partenaires ;
- g. Les partenaires prenant une part active à la SSR dans un pays MDRP pourraient établir des mécanismes de coordination afin de garantir une démarche cohésive, une répartition claire du travail et la meilleure synergie possible avec les programmes de DDR ;
- h. Afin de promouvoir la compréhension mutuelle et les échanges d’information, les partenaires du MDRP pourraient étudier la possibilité de consacrer au thème de la SSR une réunion spéciale du groupe de coordination technique et des points focaux du MDRP. Une telle réunion pourrait avoir pour objectif d’analyser les expériences antérieures en matière de SSR, de créer un climat de confiance, de renforcer la transparence dans le domaine de la SSR et, éventuellement, d’établir un réseau de partenaires intéressés ;
- i. Les partenaires du MDRP pourraient convenir que l’un d’entre eux fasse office de point focal des questions de SSR dans le contexte du MDRP.

